

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

CAPES INTERNE / CAER

Section : Histoire - géographie

Rapport de jury présenté par

Monsieur Olivier GRENOUILLEAU
Inspecteur général de l'éducation nationale
Président du jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

RAPPORT DU JURY DU CAPES INTERNE ET DU CAER D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE

2012

Introduction

La session 2012 des concours du CAPES interne et du CAER marque une étape dans le fonctionnement de ces concours dans la mesure où l'ancienne épreuve d'admissibilité a été remplacée par la présentation d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Le nombre de postes au CAPES interne est resté stable (60 comme en 2008, 2009 et 2010). Celui du CAER a continué à diminuer (130 en 2008, 115 en 2009, 103 en 2010, 104 en 2011) pour venir correspondre à celui du CAPES (65). Raison, sans doute, du rapprochement très sensible, cette année, des moyennes d'admissibilité et d'admission des deux concours.

Composé de 48 membres, le jury a travaillé avec sérieux dans un esprit de convivialité. Il a eu en permanence le souci de l'équité vis-à-vis des candidats, que ce soit dans l'évaluation des dossiers de RAEP pour lesquels il a fallu prévoir une grille de correction harmonisée, comme lors des interrogations orales. Les phases d'harmonisation entre les binômes de correcteurs de l'écrit et entre les commissions d'oral ont été conduites avec la plus grande vigilance. Les membres du jury ont eu à cœur de prendre en compte les qualités scientifiques et pédagogiques de tous les candidats afin de repérer les meilleurs d'entre eux. Leur profil étant diversifié, les examinateurs ont su à l'oral tenir compte de la spécificité de chacun, demandant aux candidats qui avaient déjà enseigné de s'appuyer sur leur expérience, à ceux qui n'avaient pas cette expérience de se projeter dans des situations d'enseignement. Tous ont ainsi eu la possibilité de montrer leurs compétences.

Les épreuves orales ont été organisées au lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire. Les conditions de travail y ont réellement été excellentes grâce à l'attention du proviseur et la mobilisation de l'ensemble des personnels ATOS. Les appariteurs qui ont assuré l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles durant les épreuves orales ont constitué des éléments de réussite. Que tous soient ici vivement remerciés pour leur professionnalisme.

I - PRESENTATION DU JURY ET DONNEES STATISTIQUES

1 – Le jury

Le Directoire était composé de : GRENOUILLEAU Olivier, IGEN, président du jury ; LION Guillaume, IA-IPR, vice-président ; SIREL François, IA-IPR, secrétaire général ; SERRA Luis, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; VEZIAT Emmanuel, professeur agrégé, secrétaire général adjoint ; JANIER-DUBRY Françoise, IA-IPR ; REUZE Gaël, IA-IPR ; VERCELLI-GEIGER Sévérine, IA-IPR.

Les autres membres du jury

ALBERT Marie-Claude, AUBERT-MASSON Laurence, BARRAULT Eric, BARTHOULOT Thierry, BORELLY Sylvie, CALVO Stéphane, CANNESON Gilles, CHARCOSSET Gaëlle, CHASTAN Jérôme, CINQ Bruno, COURCO Jean-François, CUVILLIERS Vincent, DIANA-PERREL Fabienne, DIETRICH Claire, DOUSTALLY Anne, ELKAAOUCHI Hayat, GALLIANO Richard, GOT Cédric, KECK Thierry, KHODJERANE Amar, LAPORTE Blandine, LAVRUT Didier, LE BERRE Isabelle, LECLERCQ Sylvie, LEGENNE Guillemette, LEVASSEUR Thierry, MARECHAL Catherine, MONTROZIER Elsa, PODETTI Claire, PONCHON Josette, PUYAU Alain, REVERT Stéphane, RIBEIRAS Isabelle, RODRIGUES de OLIVEIRA Manuel, ROMANET Fabrice, SCMITTBIEL Catherine, , TUTIN Jean-Christophe, VERGER-POISSENOT Cécile, VIGUIER Philippe, WARIN Philippe.

Membre du jury avec voix délibérative, Mme THIRION- LEGUEN Laurence, professeur certifié, représentait les établissements privés associés à l'Etat par contrat.

2 – Données statistiques.

La session 2011 avait vu le nombre des inscrits aux deux concours augmenter assez nettement : 2113 candidats inscrits (1370 pour le CAPES interne, 743 pour le CAER), contre 1908 en 2010 et 1772 en 2009. Pour mémoire, ils étaient 1981 en 2008 et 2304 en 2007. 1058 candidats (dont 608 pour le CAPES interne et 450 pour le CAER) ont effectivement composé en 2011, soit 50,07%

(60,5% pour le CAER, 44,37 pour le CAPES). 1151 dossiers de RAEP ont été corrigés pour l'écrit 2012. L'augmentation du nombre de candidats effectif est donc significative.

A la différence des années antérieures, les barres d'admissibilité (11/20) et d'admission (11,25/20) n'ont pas été dissociées pour les deux concours.

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre postes CAPES	60	60	60	60	60	80	80
Nombre postes CAER	65	104	103	115	130	170	210
Moyenne générale écrit CAPES/20	8,12	5,75	6,04	6,58	6,55	6,34	6,36
Nombre de copies CAPES (dossiers RAEP)	669	608	689	714	809	1048	1365
Moyenne générale écrit CAER/20	8,96	5,76	6,33	6,75	7,16	6,78	6,64
Nombre de copies CAER (dossiers RAEP)	482	450	509	456	490	522	462
Barre d'admissibilité CAPES/20	11	8,5	10	10	10	10	11
Nombre d'admissibles CAPES	139	135	135	146	150	196	199
Barre d'admissibilité CAER/20	11	5	07	06	06	06	06
Nombre d'admissibles CAER	143	221	224	273	317	310	294
Barre d'admission CAPES/20	11,25	11	12	12	12,3	11	11,3
Nombre d'admis CAPES	60	60	60	60	60	80	80
Barre d'admission CAER/20	11,25	9	10,3	10	10,3	09	08
Nombre d'admis CAER	65	104	103	103	114	150	170

II – L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

A compter de la session 2012 du concours, l'épreuve écrite d'admissibilité prend la forme d'un dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier n'est pas rendu anonyme. Il est soumis à une double correction et noté de 0 (note éliminatoire) à 20. Cette première session d'évaluation des dossiers de RAEP appelle de la part du jury une série de remarques, tant sur la présentation et les aspects formels de ces dossiers que sur leur contenu (parcours professionnel, réalisation pédagogique).

1 - Présentation et expression

Les consignes matérielles et les règles de présentation sont en général respectées par les candidats. Peu de dossiers dérogent aux normes de police, de taille de caractère, d'absence d'alinéa, de nombre de pages, etc. Quelques rares dossiers ne sont pas reliés : leur manipulation est délicate, une partie du dossier peut de plus être perdue. Le respect de ces règles formelles n'est pas anodin : la maîtrise de l'outil informatique est indispensable, de même qu'un certain égard envers les correcteurs.

La quasi-totalité des dossiers comporte des annexes, au nombre de deux le plus souvent, pour un volume total de deux à trois pages qui paraît adapté. Ces annexes, ces exemples de documents ou de travaux liés à l'activité décrite dans le dossier, ont une réelle utilité quand elles complètent de façon pertinente la description et l'analyse de la réalisation pédagogique ; à l'inverse les correcteurs manquent parfois d'informations pour apprécier cette réalisation. Le jury insiste fortement : ce n'est pas la longueur de ces annexes qui importe mais le lien logique et démonstratif avec l'analyse pédagogique. Enfin, ces annexes peuvent être de nature variée : préparation de séance(s), fiche d'activité, évaluation, productions d'élèves, évaluations, fiches d'objectifs, grilles d'évaluation, etc.

Rares sont les dossiers indigents du point de vue de la maîtrise de la langue. L'expression est souvent soignée, l'orthographe et la syntaxe sont en général respectées. La majorité des dossiers comporte cependant quelques fautes, et certains candidats semblent modifier leur style afin

d'adopter un vocabulaire didactique qui leur est visiblement étranger. S'agissant d'un dossier préparé pendant plusieurs mois, il est légitime que le jury attende une production sans faute dans le cadre d'un concours de recrutement de professeurs. Quelques rares dossiers ont été relus très hâtivement, corrigés à la main (blanc correcteur et stylo) : une réimpression s'impose, sous peine de pénalisation.

Le copier/coller d'extraits d'ouvrages de didactique ou d'éléments de sites internet décrédibilise fortement le candidat et est à proscrire. Il peut conduire à l'attribution de notes très basses, voire à des sanctions administratives lourdes s'il s'avère que le dossier présenté par un candidat n'a de fait pas été rédigé par lui, et ne fait pas état d'une situation d'enseignement effectivement pratiquée ou observée.

2 - Parcours professionnel

Le parcours professionnel est évoqué de façon factuelle le plus souvent, parfois longuement, parfois de façon trop succincte, mais en général sans recul ni réelle analyse.

La variété du parcours est parfois grande : études universitaires poussées à des degrés divers (licence, maîtrise, DEA, master, voire doctorat), poste à l'étranger, postes éducatifs, responsabilités pédagogiques et expériences d'enseignement. Ce n'est cependant pas uniquement la richesse et/ou la diversité de cette expérience qui est attendue. L'essentiel réside dans la prise de distance et de recul du candidat par rapport à cette expérience. Il ne faut donc pas se limiter à l'énumération des compétences attendues du professeur, tirées du référentiel officiel.

Certains candidats réussissent cependant à montrer que leur parcours professionnel leur a permis de changer, de développer et d'acquérir des compétences. Au lieu de broser le portrait du professeur « idéal » ou de décliner les dix compétences de l'enseignant, certains candidats évoquent de manière pertinente leurs difficultés, leurs doutes et leurs réflexions à travers un parcours professionnel enrichi de sincérité. Il convient d'éviter de tomber dans un discours trop affectif voire des poncifs sur l'engagement dans le métier, la vocation éternelle, etc.

Quelques conseils peuvent être formulés aux futurs candidats :

- ancrer le parcours dans le réel, préciser le contexte (type d'établissement, nom, dates) pour mieux mesurer le chemin parcouru et éviter l'impressionnisme ;

- ancrer le parcours dans les disciplines (histoire et géographie), en précisant par exemple le sujet du mémoire de maîtrise ou de master, ou bien en proposant une réflexion sur « pourquoi enseigner l’histoire-géographie » (plutôt que « pourquoi vouloir enseigner ») ;
- surtout mettre à distance son expérience professionnelle, montrer une capacité à s’interroger, à montrer que l’on a réfléchi à son parcours pour en dégager des compétences : celles du professeur d’histoire-géographie, ou des compétences transposables dans cet enseignement.

L’enjeu de cette partie du dossier réside ainsi dans cette analyse réflexive qui fait souvent défaut : analyser et mettre en perspective son parcours, montrer en quoi il a permis au candidat d’acquérir des compétences nécessaires à l’enseignement de l’histoire et de la géographie.

3 - Analyse d’une réalisation pédagogique

La présentation de la réalisation pédagogique et celle de son contexte sont trop souvent négligées. Cette présentation est dans l’ensemble plutôt insuffisante. Le jury attend des précisions et des informations, à commencer par des éléments simples mais nécessaires à la compréhension de la proposition : discipline, niveau, présentation de la classe et du profil des élèves et de leurs difficultés éventuelles, voire de l’établissement, date à laquelle la réalisation pédagogique a été mise en œuvre et/ou observée. On attend également une réflexion sur la place de la séquence dans la programmation, en termes de déroulement, de nombre d’heures ou de séances, mais aussi de notions et de capacités. Ces choix doivent être mis en relation avec les élèves, leurs difficultés et leurs apprentissages à travers un enseignement adapté.

L’ancrage disciplinaire (en histoire ou en géographie) de cette réalisation pédagogique est indispensable. Ce qui n’interdit pas l’originalité et l’évocation de sorties pédagogiques ou l’usage pédagogique de films par exemple : mais dans le cadre d’une programmation, en relation avec des élèves, des programmes et des disciplines. L’absence de cet ancrage pénalise très fortement certaines propositions, telles que l’évocation d’une visite guidée, d’un projet en documentation, de révisions d’un examen, d’une participation à un concours, etc. Souvent ces projets sont présentés pour eux-mêmes, sans lien avec les programmes, sans évoquer les élèves et leurs apprentissages, sans réflexion sur les enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Les candidats qui n’ont pas d’expérience d’enseignement relatent parfois un cours observé. Cette proposition, recevable dans le cadre du dossier de RAEP, n’est pas toujours bien mise en valeur, car les candidats se contentent le plus souvent d’énumérer les étapes du cours, sans analyse de sa

conception ni regard critique sur sa mise en œuvre. D'autres témoignent de leur pratique dans le cadre d'un stage (pratique accompagnée par exemple). Notons que les remarques ou les encouragements de la part du professeur d'accueil ne valent pas nécessairement validation de la réalisation, et qu'ils n'ont pas leur place dans le dossier présenté au concours. Dans tous les cas, les mêmes attendus prévalent : place dans la programmation, objectifs, démarches, etc.

Le jury conseille donc fortement aux candidats de présenter précisément la réalisation pédagogique de ce dossier, de l'ancrer fortement dans les disciplines, de ne pas négliger les programmes et leurs attendus comme les propositions de démarches, et, c'est une évidence qu'il nous faut cependant rappeler, de ne pas « oublier » les élèves.

En ce qui concerne la conception de la réalisation pédagogique, notons que la dimension scientifique est absente dans la plupart des cas, et rapidement évoquée de temps en temps. Trop peu de candidats consacrent un temps de réflexion et de présentation des enjeux scientifiques. Le jury rappelle donc cette nécessité, ainsi que la possibilité réglementaire (laquelle sera clairement utilisée lors de la prochaine session) de revenir sur le dossier et sa dimension scientifique lors de l'oral d'admission. Rappelons que la réflexion scientifique permet de comprendre les choix et les propositions des programmes, et qu'elle figure à la base de toute transposition didactique.

La dimension didactique est très souvent présente, mais généralement évoquée de manière très générale : les candidats se contentent souvent des objectifs énoncés par le programme et ne tirent pas suffisamment profit des documents d'accompagnement, par exemple pour affiner les objectifs didactiques. La démarche des nouveaux programmes, comme l'étude de cas en géographie, est souvent présente, sans toujours être bien comprise. La dimension pédagogique est en général plus complète. Les situations d'apprentissage (cours magistral, cours dialogué, travail autonome...) sont présentées, plus rarement analysées ou interrogées (par exemple les raisons d'une nécessaire variation de ces situations).

Une réelle prise en compte des élèves est valorisée par le jury. Cela peut commencer simplement, par une formulation des objectifs en langage « élève » : quel est le vocabulaire, et quelles sont les capacités que l'élève est censé avoir acquis à la fin de la séquence ? Parfois, la diversité des élèves est prise en compte et des stratégies d'apprentissage variées et différenciées sont proposées. Des candidats réussissent également à prendre en compte les élèves à travers le récit de leurs réactions, de leur investissement, de leur compréhension.

L'analyse réflexive (visant à établir un bilan de la réalisation pédagogique) est nécessaire. Mais, dans les dossiers, la description linéaire et factuelle l'emporte généralement sur le reste. Parfois l'exercice est très convenu et artificiel, parfois il est s'apparente à une autocritique. Souvent les élèves sont à nouveau absents de cette analyse réflexive. Elle peut intervenir à tous les stades : conception de la séance, mise en œuvre, évaluation. Elle peut être associée ou dissociée de la description de la réalisation pédagogique : en étant menée au fil de la réalisation (en montrant de manière couplée que le candidat fait et réfléchit à ce qu'il fait), ou bien à la fin de la séquence (pour mesurer les écarts entre le prévu et le réalisé, diagnostiquer des points de fragilité et de réussite, proposer des ajustements, une remédiation...).

4 - Annexes

Des documents peuvent être joints au dossier de RAEP. Ces annexes ont été peu utilisées alors qu'elles peuvent avoir un réel intérêt :

- pour éviter une trop longue description dans le corps du dossier (fiche de préparation par exemple dont la présentation synthétique est plus efficace) et réserver du temps et de la place à la description de la mise en œuvre en classe et à son analyse ;
- pour répondre à un besoin suscité par la lecture du dossier (visualiser un document, un questionnaire, une évaluation, tout élément évoqué dans le dossier auquel les annexes peuvent apporter un complément utile aux correcteurs).

Certains candidats se trompent sur le statut du dossier et de ses annexes et présentent des éléments d'analyse dans ces documents complémentaires.

Conclusion

De la lecture de ces premiers dossiers de RAEP, le jury tire quelques remarques générales.

Il a pénalisé l'insuffisante maîtrise de la langue et de l'expression, des réalisations dont le rapport avec l'histoire-géographie est lointain, l'absence d'analyse scientifique, l'absence d'analyse

réflexive, l'absence de prise en compte des élèves, des dossiers superficiels et parfois très courts (nombre de pages faible, simple trame de réalisation pédagogique), l'insuffisante maîtrise des programmes (dans les attendus, les démarches ou les notions essentielles), le manque de recul par rapport aux manuels.

Les éléments de valorisation ont été les suivants : la réflexion scientifique, la capacité du candidat à réfléchir à ses pratiques d'enseignement et à se remettre en cause, la prise en compte des élèves et de leur diversité, la cohérence et les liens entre les différentes parties du dossier que les candidats arrivent parfois à établir, la simplicité et l'authenticité qui peuvent transparaître dans la description d'un parcours ou l'analyse d'une réalisation pédagogique, les situations pédagogiques originales (utilisation judicieuse des TICE ou d'une sortie sur le terrain, travail pertinent en histoire des arts...), la pertinence et l'originalité des documents utilisés.

Le jury conseille donc aux candidats de :

- soigner la présentation du dossier, de le faire très clairement authentifier par le chef d'établissement, d'en numéroter soigneusement les pages, de le relire et de le vérifier avant son envoi, etc. ;
- présenter leur parcours professionnel sans omettre de l'analyser au regard des compétences attendues du professeur d'histoire-géographie ;
- ne surtout pas négliger la dimension disciplinaire et scientifique du dossier, en particulier dans la réalisation pédagogique ;
- présenter précisément la réalisation pédagogique (établissement, niveau, place dans la programmation, etc.) ;
- cibler cette réalisation sur quelques heures de cours pour proposer et analyser une vraie démarche pédagogique ;
- ne pas hésiter à évoquer le réel, le vécu de la classe, pour articuler le concret et l'apport intellectuel, le vivant et les enjeux de l'enseignement ;
- penser aux annexes (pas plus de deux à trois pages) et de soigner leur articulation avec le dossier lui-même ;
- prendre réellement en compte les élèves (qui sont-ils et que font-ils ?) ;
- proposer des programmations et des séquences réalistes et réalisables.

III - LES ORAUX D'ADMISSION

Les oraux d'admission des concours internes du CAPES et du CAER se sont déroulés du 30 juin au 5 juillet 2012 dans les locaux du lycée Aristide Briand à Saint-Nazaire.

1 - Les conditions de l'épreuve

Conformément aux textes officiels, chaque candidat passe une seule épreuve orale constituée par l' « analyse d'une situation d'enseignement » prenant « appui sur un dossier proposé par le jury » dont il a connaissance au moment de l'entrée en préparation (deux heures). « Le dossier tient compte du niveau d'enseignement (lycée d'enseignement général et technologique ou collège) dans lequel le candidat a une expérience », il porte donc sur une séquence (ou une partie d'une séquence) d'histoire ou de géographie de collège ou de lycée. « Le candidat fait connaître le niveau qu'il choisit au moment de l'inscription au concours », *ce qui ne sera plus le cas à la session 2013.*

La durée de l'épreuve est d'« une heure maximum (exposé : 15 minutes maximum, entretien 45 minutes maximum) ». « L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée par le dossier ». Il permet au jury de faire préciser certains éléments de l'exposé ou du dossier. Il est ensuite « étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat », ce qui conduit à élargir l'échange à la discipline n'ayant pas fait l'objet de l'interrogation principale, d'évoquer l'enseignement d'éducation civique ou d'ECJS, et de questionner le candidat sur le fonctionnement de l'institution et du système éducatif et les réformes en cours...

Pour la session 2012, cette « épreuve orale d'admission » qui constitue une « épreuve professionnelle » a un coefficient 2.

Le dossier comprend « des documents nécessaires à la préparation d'une leçon, des supports d'enseignement et des productions des élèves ». Il revêt une forme volontairement standardisée. Une première page permet d'indiquer le sujet, le sommaire des documents relatifs au sujet (extraits de textes officiels et de documents d'accompagnement, texte scientifique, documents didactiques - deux extraits de manuels -, production liée à la pratique de la classe) et des questions auxquelles le candidat devait répondre lors de son exposé. Ces questions étaient au nombre de 3. La première portait sur les enjeux thématiques et pédagogiques de la séquence, sur la proposition d'une

problématique, d'objectifs à la séquence ainsi que son découpage en séances. Une seconde question concernait les démarches comparées adoptées par des extraits de deux manuels. La dernière question visait à commenter la production d'élève et à proposer une évaluation pour la séquence.

Pour la session 2013, le questionnement du dossier sera organisé différemment : la première question amènera le candidat à formuler une problématique et à déterminer des objectifs au sujet proposé au regard des textes scientifiques et officiels. Une seconde question concernera la confrontation des démarches des manuels au regard des instructions officielles et des textes scientifiques. Une dernière question portera sur la proposition d'un découpage en séances, sur l'analyse de la production de la classe du dossier, et sur la proposition d'une évaluation de la part du candidat.

Pour une bonne préparation de l'oral, la lecture de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré, ainsi que la lecture de l'arrêté du 10 janvier 2012 modifiant celui-ci, s'imposent.

2 - Dossiers fournis par le jury durant la session 2012

- Enseigner « Les lieux de commandement » en classe de 4^{ème}
- Enseigner « La question de l'énergie » en classe de 5^{ème}, dans le cadre de la partie « III – « Des hommes et des ressources »
- Enseigner « Où sont les hommes sur la terre ? » en classe de 6^{ème}
- Enseigner « L'évolution politique en France, 1815-1914 » en classe de 4^{ème}
- Enseigner « L'Europe des Lumières » en classe de 4^{ème}
- Enseigner « La mobilité des hommes » en classe de 3^{ème}, dans le cadre de la partie 2 « Elaboration et organisation du monde d'aujourd'hui »
- Enseigner « Les relations Est-Ouest » en classe de 3^{ème}, dans le cadre du thème « De la guerre froide au monde d'aujourd'hui (relations Est-Ouest, décolonisation, éclatement du monde communiste) »
- Enseigner « Les Français dans le monde : de nouvelles mobilités » dans le cadre du thème « La France dans le monde », en classe de terminale ST2S
- Enseigner « La colonisation et le système colonial » en classe de Terminale S

Les candidats noteront que la parité entre les sujets d'histoire et de géographie est respectée. Par ailleurs, tous les niveaux de classe peuvent donner lieu à des dossiers, y compris les classes de

première et de terminale des séries technologiques STMG, ST2S et STI2D/STD2A/STL. La connaissance de l'ensemble des programmes de lycée - général et technologique - est donc exigible de tous les candidats qui ont choisi l'option lycée, même s'ils n'enseignent pas dans certaines séries.

Pour la session 2013, des sujets d'oraux porteront sur les nouveaux programmes de 3^e (*Bulletin officiel spécial* n° 6, du 28 août 2008), les nouveaux programmes de Terminales générales (*Bulletin officiel spécial* n°8, du 13 Octobre 2011), les nouveaux programmes de Premières des séries technologiques (STMG et ST2S) mis en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2012. Pour les autres niveaux, ce sont aussi les programmes en vigueur au cours de l'année scolaire 2012-2013 qui seront pris en compte. A compter la session 2013, le candidat ne fera plus connaître son choix du niveau d'enseignement lors de son inscription. Il pourra donc être interrogé sur un dossier concernant le collège ou le lycée. Seule la discipline est connue, puisque le dossier proposé à l'oral porte sur la discipline qui n'a pas fait l'objet du dossier de RAEP. Les programmes de collège et de lycée devront être connus de tous les candidats.

3 - Les critères d'évaluation

Le jury s'appuie sur des critères précis, communs à l'ensemble des commissions d'oral pour évaluer les candidats. Une mise au point est faite tous les soirs concernant le travail des seize commissions, avec comparaison des moyennes, examen des notes extrêmes et de toute situation particulière, faisant alors l'objet d'une discussion commune et d'une délibération.

Voici la fiche dont disposaient les membres du jury en 2012 (fiche inchangée pour la session 2013) :

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	satisfaisant	Très satisfaisant	Non évalué	Observations
<p><u>Dossier : exploitation et entretien</u></p> <p><u>a) Compétences disciplinaires</u> Maîtrise des notions, du vocabulaire spécifique et absence de contresens. Maîtrise des connaissances scientifiques. Connaissance des textes de référence en usage dans la discipline.</p>						
<p><u>b) Compétences didactiques</u> Utilisation pertinente du dossier fourni (intégrant un regard critique). Pertinence de la problématique et des objectifs. Pertinence de la démarche pédagogique au regard des objectifs, du temps disponible. Pertinence de l'évaluation et capacité à mesurer les acquis des élèves.</p>						
<p><u>Entretien élargi</u> Bonne culture générale dans les disciplines n'ayant pas fait l'objet du dossier. Capacité à actualiser ses connaissances. Connaissance du système éducatif.</p>						
<p><u>Qualités de communication</u> Attitude du candidat. Qualité de l'expression et clarté du propos. Gestion du temps de l'exposé. Capacité d'écoute, de dialogue et réactivité lors de l'entretien.</p>						

Les membres du jury ont utilisé un large éventail de notes, n'hésitant pas à attribuer 20/20 à un candidat. Les admis ont obtenu des notes entre 11 et 17/20 pour le CAPES interne, entre 10 et 20/20 pour le CAER. La moyenne des candidats du CAPES interne est de 13,08/20, la moyenne des

candidats du CAER 14,15/20. La moyenne des candidats ayant choisi l'option collège (10) est sensiblement égale à celle de ceux ayant préféré l'option lycée (10,3).

4 - La diversité des candidats

Les candidats admissibles au CAPES interne sont pour 48,92 % (36,2 % en 2011, 46% en 2010, 38,5% en 2009, 40% en 2008) des contractuels, pour 12,94 % des assistants d'éducation (42,2 % en 2011, 33% en 2010, 31% en 2009, 20% en 2008). 51,66 % des reçus sont des contractuels (41,6 % en 2011, 45% en 2010), 10 % des assistants d'éducation (40 % en 2011, 36% en 2010). Un certain nombre de candidats déjà titulaires dans un autre corps de l'enseignement passent le CAPES interne avec des réussites diverses : 13 admissibles et 4 admis pour les PLP (respectivement 7 et 3 en 2011) ; 8 admissibles et seulement 4 admis pour les professeurs des écoles (6 et 2 en 2011, 21 et 5 en 2010). Pour le CAER, tous les candidats ont déjà enseigné (maîtres contractuels et maîtres délégués).

Les hommes représentent 40,3 % des admissibles au CAPES interne (59,2% en 2011, 52,5% en 2010) et 41,6 % des reçus (56,6% en 2011, 55% en 2010) ; les pourcentages étant respectivement de 59,7 % et 58,4 % pour les femmes (40,8 % et 43,4% en 2011, 47,5% et 45% en 2010). Au CAER, les femmes représentent 71,3 % des admissibles (61,54% en 2011, 57,5% en 2010) et 61,54 des reçus (65,4% en 2011, 56% en 2010). Comme les années précédentes, le plus grand nombre des candidats admissibles de 2012 se présentait en série « collège » :

	Amissibles série « collège »		Admissibles série « lycée »	
	2012	2011	2012	2011
CAPES interne	108 (77,69%)	89 (65,9%)	31 (22,31%)	48 (34,1%)
CAER	111 (77,62%)	171 (77,3%)	32 (22,38%)	50 (22,7%)
Total	260 (73 %)	256 (71,3%)	96 (27%)	103 (28,7%)

La moyenne des admis en 2012 est au collège de 10,1 pour la géographie et de 9,7 pour l'histoire. Au lycée, elle est de 10,2 pour la géographie et de 10,4 pour l'histoire.

5 - Conseils aux futurs candidats pour la préparation de l'oral

Une partie des remarques mentionnées dans les précédents rapports du jury reste valable pour la session 2013.

Les conditions de déroulement de l'oral et quelques conseils sont donnés par le président du jury et le secrétaire général, lors de la réunion des candidats qui a lieu la veille de l'oral. Il est en particulier rappelé qu'il est inutile de faire une longue présentation du dossier : il est parfaitement connu par les membres du jury qui l'ont attentivement étudié et pris connaissance des attentes élaborées par les concepteurs des sujets.

Il convient de bien lire le dossier et de respecter les consignes qu'il contient. Il importe d'équilibrer le temps consacré aux différentes questions dans une démarche réfléchie et cohérente. L'objectif de l'oral n'est pas de savoir comment le professeur a traité telle ou telle question dans sa classe. Il s'agit d'évaluer la manière dont il perçoit les enjeux du dossier, et c'est souvent là le point faible de la présentation. Notons à ce sujet que la connaissance imprécise du vocabulaire de base en usage dans la didactique des disciplines conduit fréquemment à la confusion entre séance et séquence, sans parler de la réutilisation du second terme pour évoquer une partie de leçon. Il importe d'être au clair sur ces termes qui fondent la communication dans le domaine de la didactique.

La connaissance des programmes en vigueur s'impose. Des progrès ont été constatés dans ce sens, et les fiches ressources pour faire la classe sont connues des candidats. Il va de soi que le jury évite d'interroger sur les nouveaux programmes qui sont publiés mais ne sont pas encore mis en application (3^e et Terminales générales pour la session 2012), si ce n'est, lors de l'entretien, afin d'approfondir la discussion avec un excellent candidat. Il est nécessaire non seulement de connaître la liste des thèmes à traiter mais, de manière plus large, il faut avoir compris l'esprit, les démarches et les attendus du programme. Les documents d'accompagnement comme les ressources pour faire la classe, même s'ils n'ont pas un statut identique aux textes des programmes, sont à cet égard éclairants et consultables en ligne sur le site *Eduscol* (<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/>) : la partie « Enseigner » y regroupe tous les programmes et les ressources pour la classe, ainsi que les textes officiels des épreuves). Les programmes détaillent d'ailleurs les notions

clé sur la définition desquelles il ne devrait pas y avoir d'hésitation. De la même manière, la nature des examens (le baccalauréat dans toutes les séries, le DNB, l'histoire des arts) doit être connue avec exactitude. Il ne suffit pas d'avoir vu des sujets, il faut remonter à la source et aux bulletins officiels qui définissent les épreuves. Les modalités de l'enseignement de l'histoire des arts, des informations sur la mise en place du socle commun de connaissances et de compétences font partie des attentes du jury. De même, les candidats doivent se familiariser avec les textes se rapportant à la réforme du lycée, l'introduction de nouveaux enseignements et de nouveaux dispositifs. Ces questions d'actualité rejoignent les exigences d'un autre texte intitulé « les 10 compétences professionnelles », paru au BO n° 29, du 22 juillet 2010. Leur acquisition est indispensable à l'exercice professionnel et constitue une bonne feuille de route pour les candidats à l'entrée dans le métier.

La gestion du temps de l'exposé est le plus souvent convenable, mais quelques rares candidats auraient intérêt à se munir d'une montre. Le respect du temps est une des premières qualités attendues d'un professeur. Il est aussi important d'équilibrer le traitement des trois questions du dossier : trop souvent, la production de la classe et l'évaluation (à proposer par le candidat) sont relayées aux toutes dernières minutes, ce qui ne permet pas un traitement correct et laisse un sentiment de travail inachevé. La préparation des candidats doit aussi porter sur le rythme de l'exposé : un débit trop rapide dessert le candidat, ainsi qu'un débit trop lent. Le niveau de langage est un élément important, attendu par les membres du jury : la langue, sans être affectée, doit éviter les familiarités. La désinvolture et des expressions relevant davantage de la gestion de certaines équipes sportives que de celle d'une classe sont clairement à proscrire. Toujours dans un souci de communication correcte, l'attitude et la gestuelle lors de l'exposé sont à travailler tout au long de la préparation aux concours : il ne s'agit pas, comme certains candidats, d'être trop enthousiastes ou au contraire de manquer de conviction ; d'autre part, il est nécessaire de respecter « l'espace du jury » et de ne pas « s'effondrer » sur le bureau de celui-ci.

La présentation de la problématique est essentielle, elle détermine en grande partie les choix qui seront opérés. Cette problématique doit s'appuyer sur les instructions officielles étayées par le ou les documents scientifiques (lesquels doivent permettre d'envisager les pistes de réflexion qui sous-tendent le traitement actualisé de la question). Il importe d'en dégager les termes clés, de lever l'implicite, de relier cette réflexion à des lectures récentes dont on devrait connaître les auteurs et les contenus avec plus de précision. La problématique permet de justifier les choix opérés et de souligner l'articulation entre le sujet, les programmes, les connaissances scientifiques et les supports pédagogiques et didactiques. Le passage de la problématique scientifique à la didactique révèle

beaucoup de fragilités et d'incertitudes. La démarche plus fréquemment mise en œuvre, appelée inductive, est mal connue, et l'étude de cas qui en est la plus claire application rarement bien comprise. C'est pourtant une manière spécifique de construire le savoir en allant du particulier à la mise en perspective. Les mises en relation permettent d'entrer dans l'étude des lieux et donnent à comprendre l'organisation du territoire.

La présentation du découpage en séances doit s'appuyer sur une problématique adaptée au niveau d'exigence de la classe à laquelle le sujet se rapporte. Ce découpage, cohérent, ne doit pas occulter les démarches des programmes et les capacités travaillées par les élèves. Dans de nombreux exposés, les élèves sont absents (notamment dans les sujets lycées) et le jury doit insister sur ce point lors de l'entretien pour préciser les démarches pédagogiques qui souvent ne sont pas suffisamment explicites. Le candidat doit être capable de définir précisément les capacités inscrites dans les instructions officielles, telles que « situer, localiser, nommer » en géographie ou encore « raconter » en histoire.

Si les rapports précédents ont préconisé le recours à des ouvrages de référence, à des collections, à des revues (*Documentation photographique, Textes et documents pour la classe ...*) ou à des sites internet (Géoconfluences ...), le jury n'attend pas simplement des candidats qu'ils les citent. Ils doivent aussi montrer qu'ils les connaissent effectivement et qu'ils en ont une pratique régulière. L'objectif de ces lectures est d'actualiser les connaissances acquises à l'université et de prendre en compte le renouvellement des problématiques de certaines questions. Comme pour le dossier RAEP, il est indispensable d'avoir des connaissances solides en histoire et en géographie, l'une des deux disciplines ne devant pas être négligée. Certaines notions sont encore insuffisamment maîtrisées, et le recours à des dictionnaires de géographie, à des lexiques ou des dictionnaires historiques est vivement conseillé. Les questions du jury ne visent jamais à piéger les candidats. Elles doivent seulement permettre de vérifier qu'ils ont des connaissances, la capacité à se mettre en surplomb par la réflexion et de croiser efficacement les thématiques portées par les trois enseignements. Certains entretiens ont révélé l'absence de culture politique d'une partie des candidats, ces lacunes doivent être comblées en particulier pour assurer un enseignement pertinent de l'éducation civique et de l'ECJS. De même, une connaissance globale de l'actualité est requise pour que l'enseignant soit en mesure de répondre aux questions de ses futurs élèves. Afin de mettre en œuvre un enseignement renouvelé, le recours à l'utilisation des TICE peut être évoqué avec ses supports et dans ses objectifs.

Le temps de préparation est court (deux heures). Il est cependant nécessaire de ne pas négliger une prise de recul par rapport au dossier proposé. Avoir un regard critique sur les documents fournis (en particulier sur les extraits de manuels) s'impose. Le manuel ne doit pas être confondu avec le programme. Lors de la session 2012, trop de candidats ont effectué une lecture linéaire des extraits de manuels, document par document, sans distance critique ni profondeur. Le croisement avec les textes scientifiques et les instructions officielles n'a été que trop peu souvent observé. Le statut et la place du document dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie doivent être au cœur des préoccupations des professeurs. La capacité à effectuer des choix parmi les documents et à en faire une étude croisée comparative ou dialectique, sont de bons reflets des aptitudes professionnelles des candidats, lesquels ne doivent pas hésiter à proposer des solutions alternatives et constructives.

Au cours de l'entretien, des réponses courtes et précises favorisent l'échange, les longues réponses ne sont pas un gage de qualité. A ce stade, une interactivité constructive est de mise : il importe de bien prendre en compte les questions, d'y répondre sans faux-fuyants, en regardant les membres du jury. Lors de la session 2012, de nombreux candidats ont fait preuve d'une bonne écoute et d'une interaction très satisfaisante avec le jury : ils ont su écouter attentivement les questions, prendre le temps de réfléchir avant de répondre, sans se précipiter. Il ne faut pas oublier que l'évaluation porte sur les capacités à la fois d'écoute et de réactivité des candidats. Avoir une attitude dynamique est un minimum attendu ; faire preuve de détermination et de conviction est une bonne façon d'aborder un métier où il faut en permanence motiver les élèves. Il s'agit aussi de trouver un moyen terme de bon aloi entre accablement et excès d'assurance. Le contrôle de soi, y compris dans cette situation délicate, est une des conditions de la réussite. L'objectif du jury est d'installer un climat serein lors des entretiens, et peu de candidats se sont trouvés déstabilisés. Il est conseillé d'envisager l'effort qui reste à fournir après l'exposé, et d'anticiper sur les questions incontournables du croisement avec les autres disciplines enseignées au même niveau et/ou relativement à des thématiques comparables. De même, il est évidemment recommandé à ceux qui n'ont jamais enseigné d'observer au préalable les pratiques professionnelles de collègues et de s'entraîner à passer des oraux blancs.

Ces conseils, souvent simples et de bon sens, doivent être utiles aux futurs candidats dans leur préparation. Il ne leur est pas demandé de faire montre d'érudition. Ils doivent cependant être capables de faire la preuve d'une véritable culture historique et géographique, au service de la construction de cours suivant un fil directeur pertinent. Les notions clés des programmes doivent être connues et comprises. Il ne s'agit pas seulement de réciter par cœur des définitions, mais de faire preuve d'approches concrètes. A terme, les professeurs ont pour mission, à travers l'exemple

donné, de faire adhérer aux valeurs portées par l'enseignement des disciplines, d'en faire aimer leur esprit de les rendre intelligibles, y compris dans leur complexité. Toutes les commissions ont souligné la qualité éminente de certaines prestations, la maîtrise excellente des contenus disciplinaires, la posture professionnelle de certains candidats et leur tenue irréprochable.

Rapport établi par :

Olivier GRENOUILLEAU, Inspecteur Général de l'Education Nationale, président du jury ;
BORELLA Vincent, IA-IPR ; Françoise JANIER-DUBRY, IA-IPR ; Guillaume LION, IA-IPR ;
REUZE Gaël, IA-IPR ; François SIREL, IA-IPR ; Luis SERRA, professeur certifié ; Emmanuel
VEZIAT, professeur agrégé ; Séverine VERCELLI, IA-IPR.